

# PROCES VERBAL DE SEANCE

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 20 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt janvier les membres du Conseil municipal de la Commune de Berriac, se sont réunis à dix-neuf heures quinze minutes, dans la salle sainte Cécile, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le treize janvier deux mille vingt-deux, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

Michel SOULES, Régis REDON, Alain GUIRAUD, Robert FOURCADE, Jonathan LEBOFFE, Patrick GREGOIRE, Patricia BOUYSSOU, Denis CHESNEAU, Sabine PERISSÉ, Sylvette PUEYO, Nelly LEJARRE, Philippe EXPOSITO.

### Étaient absents représentés: Mr MONIER a donné pouvoir à Mr GUIRAUD

Mr PUBIL a donné pouvoir à Mr SOULES

Mr GARCIA a donné pouvoir à Mr LEBOFFE

### Étaient absents non représentés: /

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h19 et constate que le quorum est atteint.

### Achat panneau d'affichage

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il serait judicieux de mettre en place un panneau d'affichage. En effet, cela permettrait de faire paraître des informations diverses à la population.

Le conseil municipal vote, 2 voix contre et 13 voix pour.

Une délibération sera prise.

### Augmentation des heures de l'employée de ménage

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite notamment aux nombreuses locations des salles polyvalente et sainte Cécile en plus du nettoyage de l'église, des bureaux du secrétariat, il est nécessaire d'augmenter les heures de l'employée de ménage.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

### Mise en place du télétravail.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Etat rappelle dans sa circulaire en date du 29 décembre 2021 que la mise en place du télétravail est obligatoire à ce jour et qu'en fonction de la situation épidémique celui-ci serait obligatoire et/ou préconisé permettant ainsi aux agents l'utilisation de logiciels et application à distance pour ainsi accomplir l'ensemble de leurs activités en télétravail.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

### Embauche d'un CDD.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il serait judicieux d'embaucher un médiateur suite aux problèmes d'incivilités sur la commune.

Le conseil municipal vote à bulletin secret.

9 Oui et 6 Non.

Une délibération sera prise.

Achat de gerbe de fleurs pour cérémonie des habitants de Berriac.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors d'un décès d'un/e administré/e une gerbe est commandée et livrée à la famille. Monsieur le maire demande au conseil si cela est maintenu ou si la gerbe ne sera commandée que dès lors que la personne a été élue au sein de la mairie de Berriac.

Le conseil municipal vote 3 voix contre et 12 voix pour.

Une délibération sera prise.

**Questions diverses**

Terrain SPA

Monsieur Alain GUIRAUD prend la parole et informe l'assemblée que le cabinet de géomètre a effectué la division parcellaire et de ce fait demandé la nouvelle numérotation des parcelles situées chemin de la SPA pour pouvoir procéder à la vente de celles-ci.

♦ ♦ ♦

Monsieur le Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h05

Le Maire,  
Michel SOULES.

